

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 15 juillet 2022

Covid-19 à La Réunion Point de situation hebdomadaire

Lors de la semaine du 4 au 10 juillet 2022 à La Réunion, le nombre de cas hebdomadaires a poursuivi son augmentation avec 3 599 cas recensés contre 2 869 la semaine précédente. En conséquence, le taux d'incidence est affecté par une forte hausse, puisqu'il s'établit désormais à 414 pour 100 000 habitants (334 la semaine dernière). Le taux de positivité est également en hausse : 19% contre 17 % la semaine précédente.

À ce jour, 8 lits de réanimation sont occupés par des patients positifs à la Covid-19.

Au cours des 7 derniers jours, 6 décès liés à la Covid-19 sont à déplorer.

La situation épidémiologique du Covid se caractérise aujourd'hui par une circulation accrue du virus et de ses variants. Alors, particulièrement en cette période de vacances scolaires, il est rappelé aux Réunionnais l'importance de :

- **respecter les gestes barrières** : port du masque dans les lieux clos, aération régulière des pièces, lavage des mains, dépistage en cas de symptômes...
- **se faire vacciner** pour se protéger des formes graves de la maladie (primo-injection ou dose de rappel).

POINT DE SITUATION (du 04 juillet au 10 juillet)

NOUVEAUX CAS CONFIRMÉS
SUR LA PÉRIODE + 3 599

NOMBRE DE PERSONNES DÉPISTÉES SUR LA PÉRIODE
18 770

Suivi des indicateurs épidémiologiques

(Données SIDEP, SIVIC, traitement Santé publique France)

414

Taux d'incidence

Le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de Covid 19 diagnostiqués par un test RT-PCR survenus au cours des 7 derniers jours rapporté au nombre d'habitants à La Réunion.

L'unité retenue est pour 100 000 habitants.

Réanimation

8

Nombre de patients hospitalisés en service de réanimation pour Covid-19

Le R0 ou R effectif correspond au taux de reproduction d'un virus.

1,25

R effectif

Le taux de positivité correspond au nombre de nouvelles personnes testées positives à la Covid 19 rapporté au nombre total de personnes testées pour la première fois sur la même période.

Taux de positivité

19%

Décès hospitaliers sur la période | 6

(Données SIVIC, traitement ARS)

Personnes de - 65 ans

1

Personnes de 65 à 74 ans

0

Personnes de + 75 ans

5

Décès hospitaliers depuis le début de l'épidémie : 825

Vaccination : 3 171 injections sur la période

Nombre total d'injections : 1 488 621

(Données Dataviz)



Première injection

575 509

Couverture vaccinale : 71,8%

2ème injection

547 734

Couverture vaccinale : 70,2%



0 800 130 000
(appel gratuit)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



Pour éviter une reprise épidémique, il est important de respecter les gestes barrières et de se faire vacciner

Rappel des gestes barrières

- **Se laver fréquemment les mains** pendant 30 secondes ou utiliser un gel hydro-alcoolique
- **Aérer régulièrement les pièces** (si possible au minimum 10 minutes toutes les heures)
- **Porter un masque**

Le port du masque **reste fortement recommandé** :

- dans les lieux à forte fréquentation, notamment les transports en commun ;
- en cas de promiscuité dans les lieux clos et lors des grands rassemblements,
- en présence de personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques et fragiles ;
- en cas de symptômes ;
- si on est contact à risque ou en fin d'isolement ;
- pour les personnes immunodéprimées, en capacité de le porter.

Le port du masque reste **obligatoire dans les établissements de santé et médico-sociaux** (hôpitaux, pharmacies, centres de santé, laboratoires de biologie médicale, Ehpad...) pour les soignants, les patients et les visiteurs.

- **Se tester dès les premiers symptômes et s'isoler en cas de test positif**

En cas de test positif, il faut immédiatement s'isoler pour protéger ses proches et prévenir ses contacts afin de stopper le plus tôt possible les chaînes de transmission.

Plus d'informations sur le site internet :

- Les gestes barrières [cliquez ici](#)
- Où et comment se faire tester à La Réunion ? [cliquez ici](#)
- Que faire en cas de test positif ? [cliquez ici](#)

Où et comment se faire vacciner ?

Les professionnels libéraux sont toujours engagés dans la protection de la population contre la Covid-19 en poursuivant la vaccination. **Les Réunionnais peuvent continuer à se faire vacciner :**

- **Après de leur médecin, pharmacien, infirmier ou sage-femme de proximité**
- **Avec les vaccins Pfizer, Pfizer pédiatrique et Novavax.**

Toutes les informations sur la vaccination sur le site internet : [cliquez ici](#)

La vaccination reste efficace contre les formes graves. Aussi, il est demandé à chacun de vérifier son schéma vaccinal afin de se faire vacciner si nécessaire.

Par ailleurs, afin de limiter la propagation du virus et le développement de formes graves, **les autorités sanitaires encouragent les personnes suivantes à recevoir une deuxième dose de rappel :**

- **Les personnes atteintes de comorbidités :**
 - Obésité (IMC >30) en particulier chez les plus jeunes,
 - Broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO) et l'insuffisance respiratoire,
 - Diabète de type 1 et 2,

- Hypertension artérielle,
 - Insuffisance cardiaque,
 - Insuffisance rénale chronique, les patients dialysés,
 - Cancer
-
- **Les personnes âgées de plus de 60 ans et les populations à risque de forme grave ou immunodéprimées** (ayant bénéficié d'une greffe d'organe ou de cellules souches hématopoïétiques, sous chimiothérapie lymphopénisante, traitées par des médicaments immunosuppresseurs, dialysés chroniques)

➔ Ces publics doivent réaliser une 2^{ème} dose de rappel de façon à réactiver leur immunité et ainsi maintenir un bon niveau de protection.

➔ Une deuxième dose Pfizer s'avère également indispensable pour toutes les personnes vaccinées au Janssen.

Plus d'informations sur la dose de rappel :

www.lareunion.ars.sante.fr/le-rappel-vaccinal-une-necessite-pour-maintenir-la-protection

Contact presse

**Service régional de la communication
interministérielle**

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974